

APPEL D'ŒUVRES

Politique culturelle 2025 - Espace d'inspiration



Table des matières

1. Mise en contexte	1
2. Objectifs	1
3. Conditions d'admissibilité	1
4. Œuvres non admissibles	2
5. Choix de l'œuvre	2
6. Conditions d'acquisition de l'œuvre	2
7. Dépôt de votre candidature	3
8. Annexe 1	4
▪ Axe 1.....	5
▪ Axe 2.....	7
▪ Axe 3.....	9
▪ Axe 4.....	10

1. MISE EN CONTEXTE

La MRC souhaite mettre en valeur le travail d'un artiste de son territoire sur la page couverture de sa nouvelle politique culturelle. Le thème de la politique est **Espace d'inspiration**.

Merci de bien lire les conditions d'admissibilité avant de déposer votre candidature.

2. OBJECTIFS

Par cet appel d'œuvres, la MRC souhaite :

- mettre en valeur le travail d'un artiste de son territoire ;
- illustrer et promouvoir sa politique culturelle.

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour qu'une œuvre déposée soit admissible, elle doit respecter les conditions suivantes :

- être une œuvre d'art visuel dont le médium et le format se prêtent à la reproduction, à la diffusion sur le web et à l'impression ;
 - ex. : dessin, peinture, collage, gravure, photographie, etc.
- utiliser une ou plusieurs couleurs de la **charte graphique** de la MRC ;
 - ou être en noir et blanc ;
 - ou être en nuances de gris.
- ne comporte aucun texte ou lettre ;
- refléter la vision ou l'essence de la politique culturelle de la MRC (un atout) ;
 - nul besoin qu'il y ait un lien direct, mais plutôt de mettre en valeur notre politique culturelle puisqu'elle figurera en page couverture.

Voir l'annexe 1 afin de prendre connaissance de la politique culturelle de la MRC.

Pour être admissibles, les artistes intéressés doivent résider sur le **territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay**.

4. ŒUVRES NON ADMISSIBLES

- projets à caractère raciste, sexiste, discriminatoire ou violent ;
- œuvre non originale ;
- œuvre produite avec le soutien d'un outil d'intelligence artificielle générative ;
- œuvre numérique de résolution insuffisante ;
- œuvre ne respectant pas les conditions d'admissibilité.

5. CHOIX DE L'ŒUVRE

Toutes les candidatures reçues feront l'objet d'une évaluation par la conseillère au développement culturel de la MRC, afin de s'assurer qu'elles respectent l'ensemble des conditions d'admissibilité. Les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

Les propositions admissibles seront évaluées par les membres du comité culturel de la MRC. Le choix final sera basé sur l'appréciation commune du comité et sur le potentiel de l'œuvre à représenter fièrement la MRC sur la page couverture de sa politique culturelle.

L'expérience professionnelle, le parcours artistique et la notoriété de l'artiste ne seront pas pris en compte dans l'évaluation.

6. CONDITIONS D'ACQUISITION DE L'ŒUVRE

Un cachet de 5 000 \$ sera remis à l'artiste sélectionné pour l'acquisition de son œuvre, incluant les droits de diffusion, de reproduction (papier et web) et l'utilisation de son image à des fins promotionnelles liées à la politique culturelle.

Le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre seront visibles sur tous les documents où figurera cette dernière.

Les modalités d'acquisition de l'œuvre et de son usage subséquent par la MRC seront détaillées dans un contrat signé avec l'artiste choisi.

7. DÉPÔT DE VOTRE CANDIDATURE

Les candidats doivent déposer leur dossier au plus tard le **5 octobre 2025**.

Le dossier doit inclure :

La transmission du **formulaire numérique de dépôt de candidature ET** les documents suivants envoyés à l'adresse : **aube.stamand@mrc-fjord.qc.ca**.

- un fichier numérique de qualité correcte de l'œuvre (ou l'œuvre elle-même si elle est en format numérique) :
 - si l'œuvre est en format papier, vous pouvez prendre une photo numérique ou utiliser un numériseur ;
 - un seul fichier en format PDF ou JPEG.
- une lettre de présentation du parcours artistique du créateur et la description de son œuvre ;
 - un seul fichier, maximum 2 pages en format PDF ou JPEG.
- votre CV artistique :
 - un seul fichier, maximum 2 pages en format PDF ou JPEG.
- une preuve que vous résidez sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay (Ex. : facture d'Hydro-Québec, facture d'Internet, etc.) :
 - un seul fichier en format PDF ou JPEG.

Un accusé de réception sera acheminé par courriel pour chacun des dossiers reçus.

******* Si un artiste souhaite proposer plusieurs de ses œuvres, il doit absolument déposer un dossier par œuvre.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous assurer de l'admissibilité de votre œuvre, vous êtes invités à contacter la conseillère au développement culturel et à la diversité des collectivités de la MRC, madame Aube St-Amand, à l'adresse **aube.stamand@mrc-fjord.qc.ca**.

ANNEXE 1

EXTRAIT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC - ESPACE D'INSPIRATION

Vision d'avenir

Avec sa vision d'avenir, notre politique culturelle vous propose un saut dans le temps...

Sur un horizon de 10 ans, elle représente ce vers quoi la MRC du Fjord-du-Saguenay souhaite tendre avec la présente politique.

La politique culturelle de la MRC du Fjord-du-Saguenay propose des grandes orientations pour le développement des arts et de la culture sur un horizon de dix ans, reflétant la vision à long terme de la MRC. À travers cette vision, la MRC s'engage à orienter concrètement ses actions et de faire du développement des arts et de la culture un projet collectif mobilisateur.

La vision met de l'avant le caractère transversal de la culture, qui est à la fois une finalité en elle-même, mais aussi un élément incontournable du développement d'un sentiment d'appartenance communautaire et territorial fort, dont nos communautés profiteront pour se déployer pleinement en espace d'inspiration.

La MRC du Fjord-du-Saguenay est un **espace d'inspiration** où la **richesse du patrimoine naturel et culturel** nourrit **l'appartenance au territoire** et nous fait **rayonner au-delà de nos frontières**.

Grâce au travail de nos **artistes et artisans**, les **arts et la culture** sont partout et **nos cœurs villageois** sont les lieux privilégiés pour le constater.

Les citoyens et visiteurs ont **accès facilement** aux œuvres, activités culturelles et aux pratiques artistiques. Le développement culturel est **concerté et rassembleur**, il permet **l'édification des milieux de vie**

Les principes directeurs

Définis avec la participation active de nos partenaires lors des ateliers de consultation, les principes directeurs reflètent les valeurs des milieux culturels et artistiques de notre territoire. Ils ont servi de points de repère lors de la création de la présente politique et ils guideront les actions de développement qui en découleront.

La culture est transversale, rassembleuse et inclusive.

La culture existe par la rencontre entre nos individualités, nos communautés et notre territoire. La culture se vit et s'exprime par la pratique des arts comme loisirs ou comme profession, mais aussi par l'aménagement de nos villages et par nos choix de trajectoires collectives. La diversité des expériences et des personnes l'enrichit.

La nature et la culture sont les ancrages de notre identité.

Les richesses naturelles et paysagères de notre territoire sont un patrimoine à valoriser par les arts, au même titre que le patrimoine bâti et immatériel. Le développement des arts et de la culture prend en compte la place de la nature dans l'identité collective des communautés. Il cherche l'équilibre entre développement et la mise en valeur du territoire par ses actions.

La concertation et la collaboration entre les milieux sont indispensables au développement culturel de notre territoire.

Le développement culturel est réfléchi et mis en œuvre en collégialité. En ce sens, les intervenants municipaux, les organismes du territoire, les artistes, les artisans et les citoyens en sont parties prenantes. Le comité culturel joue un rôle central pour la concertation et la collaboration entre les milieux.

Le développement culturel est équitable et est accessible sur tout le territoire

Notre territoire est marqué par un fjord, des montagnes, des forêts et 13 communautés aux réalités différentes et aux trajectoires propres. Le développement culturel, par le partage des ressources disponibles, prend en compte cette réalité et se déploie de manière équitable sur l'ensemble du territoire.

Les créateurs sont au cœur de nos interventions.

Par leur regard et leur pratique, les artistes et artisans analysent et nous proposent leur interprétation sensible du monde qui nous entoure et de nous-mêmes. Leur contribution est essentielle.

AXE 1 : LA CULTURE COMME INCONTOURNABLE DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DE SON RAYONNEMENT

La MRC souhaite consolider et mettre en valeur la place des arts et de la culture comme des incontournables de l'essor de notre territoire et la construction de communautés vibrantes et dynamiques auxquelles la population s'identifie.

1.1 : Mettre en valeur le caractère transversal du développement des arts et la culture

Cet objectif met en lumière l'importance de la culture dans le développement global du territoire. En promouvant le rôle transversal des arts et de la culture, nous sensibilisons les parties prenantes à leur impact significatif sur la vitalité communautaire et l'attraction touristique.

Objectifs spécifiques :

- sensibilisation et promotion du rôle de la culture dans le développement du territoire ;
- favoriser une approche intégrée du développement des arts et de la culture au sein de la MRC ;
- développer le potentiel d'attraction des arts et de la culture (Démographie, tourisme, développement économique) ;
- mettre en valeur les arts et la culture comme éléments nécessaires à la vitalité des communautés.

1.2 : Soutenir la valorisation des attraits culturels locaux par l'aménagement culturel du territoire

Par des projets d'aménagement et de valorisation paysagère, nous voulons renforcer l'identité culturelle des cœurs villageois.

Objectifs spécifiques :

- positionner les cœurs villageois comme lieux premiers de culture et accompagner les municipalités dans la mise en valeur de l'espace public ;
- soutenir des projets de mise en valeur des paysages culturels ;
- soutenir et développer l'art public ;
- accompagner les municipalités dans des projets d'aménagement culturel.

1.3 : Stimuler le potentiel structurant des initiatives culturelles

Nous visons à encourager les initiatives culturelles ayant un fort potentiel structurant. En soutenant ces projets, nous souhaitons renforcer le tissu culturel de la MRC et assurer la pérennité et l'innovation dans le secteur des arts et de la culture.

Objectifs spécifiques :

- favoriser et soutenir les projets au potentiel structurant dans le cadre des programmes d'aide financière ;
- planifier de manière concertée le développement culturel avec les milieux ;
- mieux connaître et prendre en compte les besoins différenciés des différents secteurs géographiques et d'activités ;
- favoriser les projets et événements écoresponsables ;
- favoriser et soutenir les créneaux émergents et l'innovation en art et culture.

AXE 2 : LE SOUTIEN ET LA RECONNAISSANCE DES CREATEURS ET AUTRES ACTEURS DE LA CULTURE

Le soutien et l'accompagnement des partenaires du milieu dans leurs initiatives artistiques et culturelles afin de faciliter leur pérennisation et d'assurer la cohérence et l'équité du développement culturel à travers le territoire.

2.1 : Contribuer à la réussite des créateurs et autres acteurs de la culture

Cet objectif vise à soutenir les créateurs et les acteurs de la culture dans leur développement professionnel. En facilitant l'accès aux ressources, en publiant des opportunités et en mettant en valeur leurs créations, nous contribuons à leur succès et à leur rayonnement.

Objectifs spécifiques :

- accompagner les créateurs et les acteurs de la culture dans le développement de leur carrière ;
- assurer la circulation et la publicisation des opportunités ;
- mettre en valeur les créations et initiatives des artistes et partenaires locaux ;
- améliorer l'accès aux ressources, équipements et infrastructures.

2.2 : Favoriser la collaboration intermunicipale et le développement de partenariats en arts et culture

Nous cherchons à promouvoir la collaboration entre les municipalités et à développer des partenariats en arts et culture. En travaillant ensemble, nous pouvons réaliser des projets d'envergure et maximiser l'impact culturel sur l'ensemble du territoire.

Objectifs spécifiques :

- accompagner les organismes dans la création de partenariats intermunicipaux ;
- établir et renforcer des partenariats régionaux pour le développement de projets d'envergure ;
- favoriser la concertation entre les partenaires du milieu culturel.

2.3 : Soutenir et mettre en valeur la mobilisation du milieu culturel

Nous nous engageons à reconnaître et valoriser les efforts des bénévoles et des partenaires du milieu culturel. En soutenant les initiatives locales et en assurant un appui continu, nous renforçons la cohésion et la vitalité culturelle de notre communauté.

Objectifs spécifiques :

- reconnaissance des bénévoles ;
- soutenir les partenaires du milieu dans leurs initiatives culturelles ;
- mettre en valeur et diffuser les initiatives portées par le milieu.

AXE 3 : L'ACCES EQUITABLE AUX ARTS ET A LA CULTURE POUR L'EPANOUISSEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

3.1 : Favoriser les collaborations avec les CPE, les écoles, les organismes communautaires et les maisons de retraite

Cet objectif vise à renforcer les connexions entre les différents acteurs éducatifs et communautaires avec les initiatives culturelles locales. En créant ces synergies, nous favorisons une plus grande intégration des arts et de la culture dans la vie quotidienne de tous les citoyens.

Objectifs spécifiques :

- soutenir les projets de médiation culturelle ;
- favoriser le développement des publics ;
- favoriser l'accès aux initiatives culturelles dans les institutions et organismes du territoire.

3.2 : Soutenir activement les bibliothèques publiques dans leur développement et leur ancrage communautaire.

Nous nous engageons à offrir un soutien accru aux bibliothèques publiques pour qu'elles réalisent pleinement leurs mandats et développent de nouveaux services. Cela comprend le développement de programmations culturelles diversifiées et l'amélioration de l'accès aux ressources pour toutes les communautés.

Objectifs spécifiques :

- offrir du soutien aux bibliothèques publiques dans la réalisation de leurs mandats et dans le développement de nouveaux services ;
- soutenir le développement et la diffusion des programmations culturelles dans les bibliothèques publiques ;
- soutenir les initiatives favorisant l'accès aux bibliothèques (horaires, numérisation, etc.) ;
- renforcer l'ancrage communautaire des bibliothèques.

3.3 : Démocratiser l'accès aux loisirs et aux activités culturelles et favoriser leur pérennité partout sur le territoire

Notre objectif est d'assurer que l'accès aux loisirs culturels soit équitable et inclusif, en particulier pour les populations à faible revenu ou marginalisées. Nous accompagnons les organismes et les municipalités dans le développement du loisir culturel, en facilitant des partenariats et en soutenant la pérennité des initiatives partout sur le territoire.

Objectifs spécifiques :

- accompagner les organismes et les municipalités pour le développement du loisir culturel ;
- assurer l'accès aux loisirs et activités culturelles, particulièrement pour les populations à faible revenu et/ou marginalisées ;
- favoriser la participation des jeunes et des aînés.

AXE 4 : LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET LA RECONNAISSANCE DE L'IMPORTANCE DE CELUI-CI DANS L'APPARTENANCE AU TERRITOIRE

4.1 : Développer une meilleure connaissance du patrimoine bâti et immatériel sur notre territoire

Cet objectif vise à améliorer notre compréhension du patrimoine culturel, tant bâti qu'immatériel, présent sur notre territoire. Par la recherche et l'innovation, nous souhaitons documenter et valoriser ces richesses pour renforcer l'identité et l'appartenance des communautés.

Objectifs spécifiques :

- améliorer les connaissances en regard du patrimoine de l'histoire des peuples autochtones sur notre territoire ;
- soutenir les projets d'inventaires patrimoniaux dans nos milieux ;
- favoriser le recueil de témoignages sur les pratiques culturelles dans nos communautés.

4.2 : Mettre en valeur le patrimoine culturel sur notre territoire

Nous nous engageons à préserver et à promouvoir le patrimoine culturel, en mettant l'accent sur la protection des éléments bâtis et immatériels. Cela inclut la valorisation des aspects traditionnels et contemporains de notre identité collective, tout en adoptant des pratiques écologiques dans la gestion du patrimoine.

Objectifs spécifiques :

- renforcer la visibilité des actions en patrimoine culturel ;
- développer des activités pédagogiques en partenariat avec les écoles pour sensibiliser les élèves à l'importance du patrimoine ;
- mettre en valeur les attraits patrimoniaux de la MRC dans un contexte de tourisme culturel.

4.3 : Créer le patrimoine de demain

Notre objectif est d'encourager la création d'un patrimoine contemporain qui reflète les traditions locales tout en intégrant des éléments modernes. En soutenant des projets artistiques et culturels innovants, nous aspirons à enrichir notre héritage culturel et à le transmettre aux générations futures.

Objectifs spécifiques :

- valoriser les aspects de notre identité collective habituellement moins mis de l'avant ;
- encourager les œuvres d'art public qui reflètent les traditions locales tout en intégrant des éléments contemporains ;
- soutenir des projets qui mettent en avant les contributions des diverses communautés locales à l'héritage culturel ;
- impliquer les nouveaux arrivants dans la construction de notre identité collective.

4.4 : Collaborer avec les communautés autochtones pour intégrer leurs perspectives dans les initiatives de mise en valeur du patrimoine culturel

Objectifs spécifiques :

- tisser des liens avec les communautés autochtones pour développer les partenariats et promouvoir les échanges culturels ;
- impliquer les créateurs et organismes autochtones dans des initiatives de mise en valeur du patrimoine culturel.